

États-Unis : un talc pour bébé accusé d'être cancérigène

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-03-08 22:33:32 - Vu sur pharmacie.ma

Une condamnation à une peine de 72 millions de dollars a été infligée à Johnson & Johnson aux États-Unis. Une peine sans précédent alors que 1?200 plaintes ont été déposées contre l'industriel dont le talc pour bébé, « baby powder », est soupçonné de provoquer des cancers des ovaires.

Le tribunal de Saint-Louis, dans le Missouri, a été convaincu que l'usage quotidien du célèbre talc pour bébé a provoqué le cancer des ovaires, puis le décès d'une femme de 62 ans.

Il n'est en effet pas rare aux États-Unis que les femmes emploient pour leur hygiène intime du talc, un produit jugé d'autant plus inoffensif qu'il est commercialisé pour les nourrissons. Du talc ayant été retrouvé dans les ovaires de la patiente du Missouri, le tribunal a jugé que le talc était à l'origine d'une inflammation des ovaires qui avait ensuite évolué en cancer.

Selon les juges, le fabricant est coupable de fraude et de dissimulation. Il aurait omis d'informer le public des liens possibles entre l'utilisation hygiénique du talc et le risque de cancer. Ce que réfute Johnson & Johnson, l'American Cancer Society estimant elle-même, que depuis 1970, les produits à base de talc ne contiennent plus d'amiante. Aucun élément ne permettrait de mettre en évidence actuellement des cas de cancers féminins avec des poudres à base d'amidon de maïs.

Johnson & Johnson a fait appel de la décision du Missouri, mais d'autres procès similaires devraient débiter dès le mois prochain.